

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 05108

Numéro SIREN : 304 187 701

Nom ou dénomination : CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 59558

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Société anonyme au capital de 7.851.636.342 €

Siège social : 12, Place des Etats-Unis

CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex

304 187 701 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 4 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 mai, à 14 heures 30, les actionnaires de CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, société anonyme au capital de 7 851 636 342 €, divisé en 290 801 346 actions de 27 € nominal chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration, par lettre ordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par les actionnaires présents ou leurs représentants.

Monsieur Philippe Brassac préside la séance en sa qualité de président du Conseil d'administration, conformément à l'article 20 des statuts.

Crédit Agricole S.A., représentée par Monsieur Olivier Rocard, et SAS Sacam Développement, représentée par Monsieur Jean-Pierre Vauzanges, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne Monsieur Bertrand Hugonet comme secrétaire.

La société Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Olivier Durand et la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes, représentée par Madame Anik Chaumartin, sont présentes. Monsieur Hassan Baaj, de la société Ernst & Young et Autres, et Monsieur Emmanuel Benoist, de la société PricewaterhouseCoopers Audit, étaient absents excusés.

Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Monsieur le président rappelle qu'aux termes des statuts (article 19), l'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

Monsieur le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que treize actionnaires, représentant 290 801 343 actions, soit la quasi-totalité du capital social, sont présents ou représentés et que l'Assemblée, réunissant les conditions de quorum exigées par la législation en vigueur pour les Assemblées générales ordinaires (soit, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote), est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

HUITIEME RESOLUTION – NOMINATION DE M. OLIVIER GAVALDA EN REMPLACEMENT DE MME ELISABETH EYCHENNE, ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée, décide de nommer M. Olivier Gavalda en qualité d'Administrateur en remplacement de Mme Elisabeth Eychenne, démissionnaire tel que constaté par le Conseil d'administration du 9 février 2018, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION – ARRIVEE A EXPIRATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. JEAN-PIERRE PAVIET- NOMINATION DE M. JACQUES BOYER, ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée, prenant acte que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Pierre Paviet arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de ne pas procéder au renouvellement de son mandat et nomme M. Jacques Boyer en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION – ARRIVEE A EXPIRATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. FRANÇOIS IMBAULT – NOMINATION DE M. ODET TRIQUET, ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée, prenant acte que le mandat d'Administrateur de M. François Imbault arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de ne pas procéder au renouvellement de son mandat et nomme M. Odet Triquet en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION – NON -RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR ETIENNE BORIS EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée, constate que le mandat de Monsieur Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit prend fin à l'issue de la présente Assemblée et décide de ne pas renouveler ce mandat et de ne pas nommer un nouveau commissaire aux comptes suppléant, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEIZIEME RESOLUTION – NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PICARLE ET ASSOCIES EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée, constate que le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de Ernst & Young et Autres prend fin à l'issue de la présente Assemblée et décide de ne pas renouveler ce mandat et de ne pas nommer un nouveau commissaire aux comptes suppléant, conformément aux dispositions l'article L.823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TRENTIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AUX DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DE CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK



SOPHIE SIGNAT